



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE RHUIS

ARRETE n° 01 -2022

Mise à jour du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Rhuis

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rhuis approuvé le 24/07/2017

Vu l'arrêté préfectoral du 16/11/1949 portant inscription à l'inventaire des Monuments Historiques du Manoir Saint Germain figurant au cadastre de Verberie

Vu le plan et les documents ci-annexés ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de Rhuis

ARRÊTE

Article 1 :

Le plan local d'Urbanisme de Rhuis est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est annexé au dossier de PLU un dossier comprenant :

- L'arrêté portant inscription à l'inventaire des Monuments Historiques du Manoir Saint Germain en date du 16/11/1949

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Rhuis aux heures d'ouvertures du secrétariat de mairie.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 :

Le présent arrêté sera adressé

- au Préfet ;
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise.

Fait à RHUIS, le 24 janvier 2022

Le Maire
Jean-François GOYARD